

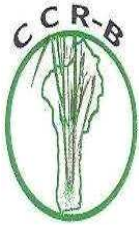
REPUBLIQUE DU BENIN

FEDERATION DES UNIONS DES PRODUCTEURS DU BENIN (FUPRO)

CONSEIL DE CONCERTATION DES RIZICULTEURS DU BENIN (CCR-B)

PLAN STRATEGIQUE 2009-2013 DU CCR-B

Rapport final



CCR-B

CONSEIL DE CONCERTATION DES RIZICULTEURS DU BENIN

✉ 372 BOHICON ☎ (229) 22 13 02 71 Fax: (229) 22 51 09 46
E-mail: conseil_riziculteurs_benin@yahoo.fr SiteWeb: www.riziculteurs_benin.org

Atelier de réflexion, de formation et de préparation du ROPPA dans la mise en œuvre des politiques agricoles régionales – Lomé - 4 au 7 avril 2012

Point synthétique de l'expérience de mise en place d'engrais par le CCRB

Pascal GBENOU, Président du CCRB

gbenoup@yahoo.fr

PLAN

I-PRESENTATION DU CCRB

II-PRESENTATION DE L'EXPERIENCE

III-DIFFICULTES RENCONTREES

IV-LECONS TIREES

V-PERSPECTIVES

I-PRESENTATION DU CCRB

Créé en Mai 2006 après un processus de plus de cinq (5) ans de réflexion et de concertation, Organisation faitière d'OPR du Bénin, le CCRB est structurée de façon pyramidale du village au niveau national. Il fédère 6 unions régionales de riziculteurs comptant 41765 rizicultrices et riziculteurs ressortissants de 53 communes sur les 77 que compte le pays.

La vision et la mission du CCRB se présentent comme suit :

Vision

Le CCR-B, une organisation dynamique, incontournable sur le plan national, crédible et prospère où les membres s'épanouissent dans la solidarité

Mission

Contribuer à améliorer les conditions socio économiques des productrices et producteurs de riz du Bénin et leur insertion dans le processus de développement par la représentation, la défense des intérêts et la professionnalisation.

II-PRESENTATION DE L'EXPERIENCE

a- Contexte

Trois éléments ont justifié cette initiative :

- Difficultés d'accès aux intrants à bonne date par les riziculteurs
- Engrais subventionné et distribué par les services déconcentrés du Ministère de l'agriculture
- Spéculation sur les prix des engrais, ce qui pénalise fortement les riziculteurs

b- Point synthétique de l'expérience de mise en place d'engrais

Cette initiative de mise en place d'engrais au profit des OPR a porté sur 317 tonnes d'engrais (NPK et urée). Il vise essentiellement à permettre aux riziculteurs d'accéder aux engrais à bonne date et à bon prix. Ceci rentre dans le paquet d'activités ou services à rendre aux riziculteurs et qui justifierait la raison d'être du CCRB. Mieux, cela vise aussi à permettre au réseau des riziculteurs de générer des ressources financières pour son autofinancement.

Voilà les étapes qui ont caractérisé cette expérience.

1. Estimation des besoins solvables en engrais par région : Dans le cadre de l'estimation des besoins, une note synthétique a été envoyée à chaque union régionale rizicole sur la démarche de collecte des besoins. Il s'agit dans chaque commune de partir des besoins exprimés par les producteurs de riz et des groupements et de les remonter au niveau de la région.

2. **Centralisation et compilation des besoins des différentes régions** : Les besoins collectés par les unions régionales rizicoles ont été centralisés et analysés au siège du CCR-B. Les analyses ont permis d'éliminer les besoins fantaisistes.

3. **Négociation avec des partenaires pour la fourniture d'engrais** : Deux structures ont été contactées dans ce cadre : la SONAPRA et le PUASA. Seule le PUASA a répondu positivement en acceptant d'expérimenter la démarche avec le CCR-B.

4. **Signature de convention de partenariat entre le CCR-B et le PUASA** : Une convention de partenariat a été signée entre le PUASA et le CCR-B et fixe les responsabilités de chaque partie. Le PUASA devant mettre les engrais à dispositions des producteurs dans les magasins situés dans les communes ; et le CCR-B est chargé de suivre la mise en place effective et la collecte des fonds pour le remboursement.

5. **Signature de convention entre chaque union régionale et le CCR-B** : Dans le cadre de la professionnalisation et de la contractualisation, le CCR-B a signé une convention avec chacune des unions régionales concernées par cette opération d'engrais. Tout comme la convention avec le PUASA, la convention avec les Unions régionales fixes les responsabilités et rôles de chacun.

6. **Mise en place des engrais sur le terrain** : La mise en place effective a été confiée aux unions régionales et communales rizicoles. Dans la plupart des cas, les engrais ont été vendus au comptant aux producteurs, même si dans certaines communes, la vente s'est faite à crédit, contrairement aux dispositions initiales qui stipulaient la vente au comptant. Au total, 317 tonnes d'engrais (NPK et Urée) ont été mise en place dans deux unions régionales rizicoles.

7. **Mise en place des outils de gestions de stock et de gestion financière** : Pour une gestion transparente des engrais, des outils de gestion de stock ont été mis en place. De même, des cahiers ont été conçus pour l'enregistrement des ventes.

8. **Collecte des fonds et remboursement** : Sur un total de 69 000 000 F CFA, le CCR-B a déjà remboursé 53 000 000 F CFA. Il reste donc encore 16 000 000 F CFA à rembourser au PUASA. La collecte des fonds auprès des riziculteurs sur le terrain continue donc.

RESULTATS OBTENUS

- Mis en place et distribution effective de 317 tonnes d'engrais
- Gain de 6 300 000 F CFA redistribués dans le réseau, ceci nous donne un avant gout de la possibilité d'autofinancement des OP à travers des initiatives économiques

DIFFICULTES RENCONTREES

- Grand retard dans la livraison des engrais
- non respect des lieux contractuels de livraison des engrais
- Non respect des dispositions de livraisons dans certaines unions régionales et non paiement à temps,

LECONS TIREES

- **Mettre en place un dispositif permanent d'expression des besoins**
- **Mettre en place des coopératives à cette fin.**